

mes de chômage se trouveraient résolus. Il n'est absolument pas possible d'y parvenir en tout cas en faisant quitter leurs exploitations aux deux tiers des cultivateurs. J'ai été témoin personnellement dans ma propre localité de la liquidation d'un certain nombre d'exploitations laitières parce que les bénéficiaires n'étaient pas suffisants pour permettre aux exploitants de rester. Tout ce qu'on pourrait faire pour accroître le revenu de ces exploitations au Canada serait certainement utile. Le ministre a pris des mesures à cet égard et nous espérons que c'est l'indice d'une amélioration pour l'avenir.

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, le ministre a certes été bien inspiré d'effectuer ces changements compte tenu de la transformation de la situation du marché. La déclaration indique qu'il a été extrêmement difficile pour la Commission canadienne du lait de prévoir les changements survenus dans la demande de produits laitiers et que celle-ci cherche maintenant à y faire face. Cela fait ressortir la nécessité pour ceux qui s'occupent aujourd'hui de planifier la production agricole non seulement dans l'industrie laitière mais dans d'autres secteurs de l'agriculture,—car c'est ce qu'on cherche à faire,—ou d'obtenir des renseignements plus exacts ou bien d'effectuer la planification avec plus de soin.

J'invite le ministre à lire un récent éditorial du *Western Producer*, publication de l'ouest du Canada. Aucune politique gouvernementale n'a fait l'objet de critiques plus sévères. On y dit que cette mesure, jointe à la bureaucratie et aux autres formes de torture, a promptement décimé les rangs des expéditeurs de crème et que c'est la pire cruauté jamais exercée contre les expéditeurs de crème de l'ouest du pays. J'admets que la Commission du lait a parfois consenti à écouter les instances de producteurs particuliers, mais dans l'ensemble, le petit producteur de crème de la Saskatchewan a subi un rude coup. La politique lui est néfaste par voie de conséquence et elle pousse à une spécialisation qui finira par nous marquer du même syndrome ressenti en Ontario où l'expéditeur de lait de transformation aide à créer un excédent poudre de lait, alors que si on venait à la rescousse de l'expéditeur de crème, il pourrait donner une partie de ce sous-produit...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'hésite à interrompre le député, mais je crois qu'il est de mon devoir de lui rappeler ainsi qu'aux autres qui parleront des déclarations ministérielles ou à ceux qui l'ont précédé que le Règlement prévoit que les déclarations faites à ce moment-ci doivent être brèves. Je le répète, il est toujours difficile de juger de la brièveté d'une intervention. Le député pense peut-être que son discours est très bref et il est difficile à la présidence de lui signaler qu'il ne devrait pas le prolonger indûment, mais je l'inviterais à la première occasion durant la présente séance, si la chose est possible, à terminer ses remarques, afin que nous puissions continuer l'étude de la question soulevée par le député.

**M. Gleave:** Merci, monsieur l'Orateur. Je m'efforcerais d'être bref. Je vais mettre rapidement fin à mon propos, mais nous avons de si rares occasions de signaler au

ministre sa façon d'agir à l'endroit du simple fournisseur de crème en Saskatchewan, que j'ai cru bon de le faire. Nous pourrions peut-être faire comprendre dans une certaine mesure à ces planificateurs qu'ils ne peuvent vraiment pas créer des utopies à l'intention du producteur de l'Ouest et que trop souvent au contraire ils provoquent des catastrophes.

[Français]

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson) mérite quelques félicitations, sans doute attribuables aux circonstances qui prévalent actuellement sur les marchés internationaux et à certaines autres causes.

Il nous annonce aujourd'hui une réduction au bénéfice des producteurs soumis au régime de quotas. Alors qu'on leur demandait 26c. les 100 livres pour l'aide à l'exportation, ils n'auront maintenant qu'à payer 20c.

Quant à la retenue sur les paiements dépassant le quota admissible aux subventions, elle sera réduite de 20c. les 100 livres, et celle sur les paiements de la crème passera de 8c. à 5c. la livre de matière grasse.

Mais je crois que les producteurs sont actuellement préoccupés par les livraisons, et même si l'amende de \$2.40 qu'on leur imposait sera réduite de 35c. lorsque les livraisons excéderont le contingent de mise en marché, je veux appeler l'attention de l'honorable ministre sur ce point, parce que je crois que c'est ce qui cause actuellement tant de tort aux moyens et aux petits producteurs, les gros producteurs ayant eu le temps de s'organiser avant que l'amende ne leur «tombe sur la tête». L'honorable ministre fera bien, à l'avenir, de porter davantage son attention du côté du petit producteur.

Aujourd'hui, le ministre nous dit que l'amélioration s'est faite à cause de la demande sur le marché international, mais je me demande si c'est là la raison de l'amélioration apparente. Je crois que si le marché laitier s'équilibre un peu aujourd'hui, cela est attribuable à la suppression d'un fort pourcentage des troupeaux laitiers, notamment au Québec. On a forcé les cultivateurs à vendre leurs troupeaux, à cesser de produire, pour essayer d'obtenir l'équilibre, au lieu d'activer la consommation. Je crois que le tort n'est pas tant dû à l'élimination des excédents qu'au manque d'aide.

Aujourd'hui, la sous-consommation est attribuable au gouvernement, qui n'a pas appliqué de politique visant à encourager une plus forte consommation des produits laitiers. Et si les cultivateurs qui ont tenu le coup profitent de cette aide, j'en suis heureux, et j'invite de nouveau le ministre à venir également en aide à tous les cultivateurs qui veulent augmenter leur chiffre d'affaires. Mais on passe son temps à crier: Il faut qu'ils meurent! Je pense que les gros producteurs devraient donner l'exemple et cesser de crier: Il faut qu'ils meurent. Il devrait en mourir de temps en temps parmi eux, afin que puissent vivre les petits cultivateurs et les cultivateurs moyens.

Je remercie l'honorable ministre de sa déclaration et je souhaite qu'il en vienne, aussitôt que possible, à réduire ces amendes que les cultivateurs ne peuvent plus «digérer».